



Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 mars 2024

N°3/Finances

Etat annuel des indemnités des élus siégeant au sein du Conseil Municipal

Le vendredi 29 mars 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentée : Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

Dans le but de promouvoir des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficie l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle, hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est

recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi pour 2024, il est communiqué, en annexe du présent rapport, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU l'état annuel présentant les indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel,

VU la présentation en Commission Finances du 11 mars 2024,

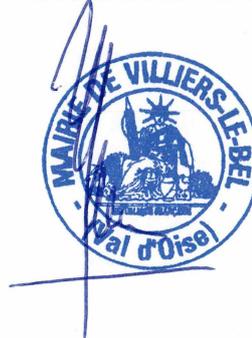
PREND ACTE de la communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



10 AVR. 2024

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **10 AVR. 2024**

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2024

Noms et prénoms	Mandat Villiers-le-Bel		Mandat(s) externe(s) - Données non exhaustives									
	Fonction	Montant annuel (en brut) 2023	Communauté d'agglomération Roissy-Pays de-France	Montant annuel (en brut) 2023	SIGIDURS	Montant annuel (en brut) 2023	SIAH	Montant annuel (en brut) 2023	Conseil Départemental du Val d'Oise	Montant annuel (en brut) 2023	Syndicat intercommunal VLB/Gonesse pour la distribution de la chaleur (Géothermie)	Montant annuel (en brut) 2023
AUGUSTE Daniel	Adjoint au Maire	13 139,04 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €								
BALOSSA Christian	Adjoint au Maire	13 139,04 €										
BIDELHADJELA Hakima	Conseillère municipale	6 145,32 €										
BOGHOSSIAN Carmen	Conseillère municipale	6 145,32 €										
BONNARD Maurice	Conseiller municipal	6 145,32 €										
BRIKH Faouzi	Conseiller municipal	6 145,32 €										
CHAINIAU DUCHAMP Veronique	Adjointe au Maire	13 139,04 €										
CISSE Mairam	Adjointe au Maire	13 139,04 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €								
DEMBELE Sori	Conseiller municipal	0,00 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €								
EDART Léon	Adjoint au Maire	13 139,04 €										
EVERARD Térésa	Adjointe au Maire	13 139,04 €										
HALIDI Allaoui	Adjoint au Maire	13 139,04 €										
KASSA Myriam	Conseillère municipale	6 145,32 €										
KECHIT Yougourthene	Conseiller municipal	6 145,32 €										
KILINC Laetitia	Adjointe au Maire	13 139,04 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €								
LALISSE Pierre	Conseiller municipal	6 145,32 €									Président	9 383,28 €
MACEIRA Marine	Conseillère municipale	6 145,32 €										
MACEIRA Rosa	Adjointe au Maire	13 139,04 €										
MAQUIN Maurice	Adjoint au Maire	18 918,24 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €	Vice-Président	9 101,04 €	Vice-Président	9 101,04 €				
MARSAC Jean-Louis	Maire	47 113,56 €	Vice-Président	27 653,46 €								
MEDDA Geraldine	Adjointe au Maire	13 139,04 €										
MORENO Sabrina	Conseillère municipale	6 145,32 €										
PLANCHETTE Cédric	Conseiller municipal	6 145,32 €										
RAJA Mohammad	Adjoint au Maire	13 139,04 €										
STEPHAN William	Conseiller municipal	6 145,32 €										
TECHTACH Djida	Adjointe au Maire	13 139,04 €	Conseiller communautaire	2 920,08 €								
TOUNGSI SIMO Cécilia	Conseillère municipale	0,00 €							Conseillère départementale	31 585,98 €		
TOOR Efatt	Conseillère municipale	6 145,32 €										
YARAMIS Cemil	Conseiller municipal	6 145,32 €										

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
29 MARS 2024
Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

